

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance précédente

Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent (séance publique). Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV du 5 septembre 2022

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Le PV de la séance du 5 septembre 2022

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS - Vote.

Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

Dans le cadre du budget 2023, un rapport sur les synergies est annexé au dossier. Il doit être analysé par le CoDir Commun, le comité de concertation commune/CPAS et les conseils réunis en séance commune, avant d'être voté par les instances, de manière séparée.

2. Proposition de décision

- Adoption du rapport sur les synergies

3. Projet de délibération et pièces justificatives

- PV CoDir Commun ;
- PV Comité de Concertation commune CPAS ;
- Rapport sur les synergies ;

4. Informations budgétaires

/

5. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081/39.60.70

Courriel : Florian.Goosse@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Modifications statutaires - Composition du jury de recrutement.

Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

Considérant l'intérêt de modifier les dispositions du statut administratif du personnel communal (article 17) et du règlement de recrutement et d'évolution de carrière applicable au personnel contractuel (article 7) visant la composition des jurys de recrutement et ce, afin de retirer de la composition dedit jurys les intervenants politiques ;

Attendu en outre qu'il est également pertinent de ne pas prévoir systématiquement la présence d'intervenants extérieurs afin notamment de faciliter la mise en place d'un agenda visant le recrutement ;

Attendu qu'en outre, l'expertise en interne semble le plus souvent suffisante ; Que toutefois, il est intéressant de laisser au Collège communal l'opportunité de décider, au cas par cas, d'inviter un ou plusieurs jurés externes ;

2. Proposition de décision

- Modification des jurys de recrutement :
 - o Jury extérieur à décider au cas par cas ;
 - o Politique présent avec qualité d'observateur.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

- Statut administratif ;
- Règlement de recrutement ;
- Délibération du Collège du 24/08/22

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière : Sollicité le 28/09/22 ;

5. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081/39.60.70

Courriel : Florian.Goosse@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Modifications statutaires - Echelle A4SP.

Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

Considérant, vu les difficultés de recruter à certains postes, l'intérêt de prévoir au sein de nos statuts la possibilité de recruter à l'avenir des employés au grade A4sp ;

Considérant que l'élargissement des compétences ne cesse de croître dans les administrations locales ;

Considérant en outre que le service public semble moins attractif sur le marché de l'emploi pour les filières techniques et administratives spécifiques ; Que prévoir le grade A4sp rend le statut plus attractif pour certaines fonctions techniques et spécifiques ;

Considérant qu'il convient de prévoir les échelles pour le personnel contractuel ; Qu'il convient d'adapter le statut pécuniaire, ainsi que le règlement de recrutement et d'évolution de carrière du personnel contractuel en conséquence ;

Attendu que lors du Conseil communal de décembre 2021, l'ajout du grade A4SP dans le règlement de recrutement a été décidée ; Que la tutelle n'a pas approuvé cette modification car le libellé ne correspondait pas aux prescrits du RGB ;

Attendu dès lors qu'il est proposé d'intégrer dans notre règlement de recrutement une formulation permettant de recruter à l'avenir en A4sp, tel que cela est précisément libellé dans le RGB ;

2. Proposition de décision

- Ajout de l'A4SP dans le règlement de recrutement et le statut pécuniaire.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

- Statut administratif ;
- Statut pécuniaire
- Règlement de recrutement ;
- Délibération du Collège du 24/08/22

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière : Sollicité le 28/09/22 ;

5. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081/39.60.70

Courriel : Florian.Goosse@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : « Je cours pour mon semi-marathon/marathon » du 4 janvier au 29 mars 2023
Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

Nouvelle édition de la préparation au semi-marathon et marathon de Namur qui aura lieu le 4 avril 2023.

La formation durera 13 semaines et débutera le 4 janvier pour se terminer le 29 mars 2023.

L'inscription sera de 35€ pour la session et le défraiement pour les coachs sera de 25€/séances avec l'équivalent de 5 séances en plus pour le coach du marathon (temps passé pour les différents plans de préparation et coaching).

Inscription à la Zatopec Académie (asbl « Sports et santé ») pour un montant de 10€/participants afin de bénéficier d'une assurance pour les participants.

Les inscriptions seront limitées à 20 pour le marathon et à 40 pour le semi- marathon.

2. Proposition de décision

De s'inscrire dans l'Opération « Je cours pour mon marathon et semi-marathon » du 4 janvier au 29 mars 2023.

De fixer la contribution des participants à 35€ pour les 13 séances de la session

De fixer le défraiement des animateurs à 25€ (13 séances pour les coachs du semi-marathon et l'équivalent de 18 séances pour le coach du marathon

De s'inscrire à la Zatopec académie pour bénéficier des assurances pour les participants (10€/participants).

De prendre en charge les frais d'inscriptions des coachs au semi-marathon et marathon de Namur

De signer une convention de volontariat entre les coachs et la commune

3. Projet de délibération et pièces justificatives

4. Informations budgétaires

Article budgétaire : 764/124-48

5. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale

Téléphone : 081/42.02.20

Courriel : pascale.willame@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Zone de secours N.A.G.E. –Fixation de le dotation communale définitive 2022
Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

La MB2/2022 de la Zone de secours a été présentée au Conseil de Zone le 04 octobre 2022. La part communale augmente de 7.490,85 € pour atteindre le montant de 235.173,09 €.

2. Proposition de décision

1. Prendre connaissance de la MB2/2022 et des prévisions 2023 de la Zone de Secours NAGE
2. Fixer la dotation définitive 2022 au montant de 235.173,09 €
3. Transmettre copie de la décision à :
 - La Zone de Secours NAGE pour information
 - Monsieur le gouverneur de la Province de Namur pour approbation

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Zone NAGE – Dotations locales définitives 2022 et prévisions 2023

4. Informations budgétaires

Impact : 7.490,85 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 351/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : non nécessaire

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : **Approbation des modifications budgétaires 02/2022**
Séance du Conseil communal du : **17/10/2022**

1. Exposé du dossier

Diverses adaptations de crédits sont inscrites et détaillées dans les documents annexés.

2. Proposition de décision

Approbation des modifications budgétaires 02/2022.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- **Modifications budgétaires 02/2022 (ordinaire et extraordinaire)**
- **Annexes**

4. Informations budgétaires

Impact :

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière : **58/2022 - favorable**

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : **Néant**

Montant : **Néant**

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : **Laurence Gelay**

Téléphone : **081/39.60.71**

Courriel : **laurence.gelay@profondeville.be**



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Désignation des agents communaux chargés, au titre de fonction accessoire, du paiement de menues dépenses et/ou de la perception de recettes en espèces et paiements électronique

Séance du Conseil communal du : 17/10/2022

1. Exposé du dossier

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD);

Vu le Règlement Général de la Comptabilité communale (RGCC) ;

Vu l'art 28 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article L1124-44 du CDLD tel que modifié par le décret du 18 avril 2013 : "*le Conseil communal peut charger, au titre de fonction accessoire, certains agents communaux, du paiement et de l'engagement de menues dépenses, et de la perception de recettes en espèces, au moment où le droit à la recette est établi.*"

2. Proposition de décision

Le Conseil communal décide de désigner (nominativement) des agents communaux au titre de fonction accessoire, du paiement de menues dépenses et/ou de la perception de recettes en espèces et paiements électronique.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibération

4. Informations budgétaires

Impact :

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière : 56/2022 - favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Gelay Laurence

Téléphone : 081/39.60.71

Courriel : laurence.gelay@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Fabrique d'église – Lesve – Exercice 2022 – Modification budgétaire
Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

La modification budgétaire de l'exercice 2022 de la Fabrique d'église de Lesve a été arrêtée par le Conseil de Fabrique en date du 13 septembre 2022. Après contrôle, le service Finances déduit que la modification budgétaire est conforme à la loi et propose au Conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver la modification budgétaire 2022 de la Fabrique d'église de Lesve
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Lesve – 2022 – MB1
- F.E. Lesve – 2022 – MB1 – Approbation par l'Evêché
- F.E. Lesve – 2022 – MB1 – Rapport
- F.E. Lesve – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Impact : 1.516,00 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 7903/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : Néant

5. Subvention

Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Fabrique d'église – Lesve – Exercice 2023 - Budget
Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

Le budget de l'exercice 2023 de la Fabrique d'église de Lesve a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 13 septembre 2022. Après contrôle, le service Finances déduit que le budget est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le budget 2023 de la Fabrique d'église de Lesve
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Lesve – 2023 – Budget
- F.E. Lesve – 2023 – Budget – Approbation par l'Evêché
- F.E. Lesve – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Impact : 17.311,04 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 7903/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : Néant

5. Subvention

Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@Lesve.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Fabrique d'église – Bois-de-Villers – Exercice 2023 - Budget
Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

Le budget de l'exercice 2023 de la Fabrique d'église de Bois-de-Villers a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 25 août 2022. Après contrôle, le service Finances déduit que le budget est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le budget 2023 de la Fabrique d'église de Bois-de-Villers
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Bois-de-Villers – 2023 – Budget
- F.E. Bois-de-Villers – 2023 – Budget – Approbation par l'Evêché
- F.E. Bois-de-Villers – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Impact : 17.089,94 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 7902/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : Néant

5. Subvention

Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Fabrique d'église – Arbre – Exercice 2022 – Modification budgétaire
Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

La modification budgétaire de l'exercice 2022 de la Fabrique d'église d'Arbre a été arrêtée par le Conseil de Fabrique en date du 29 août 2022. Après contrôle, le service Finances déduit que la modification budgétaire est conforme à la loi et propose au Conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver la modification budgétaire 2022 de la Fabrique d'église d'Arbre
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Arbre – 2022 – MB1
- F.E. Arbre – 2022 – MB1 – Approbation par l'Evêché
- F.E. Arbre – 2022 – MB1 – Rapport
- F.E. Arbre – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Impact : - 147,00 euros T.V.A.C.
Article budgétaire : 7901/435-01
Avis de légalité de la Directrice financière : Néant

5. Subvention

Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Fabrique d'église – Arbre – Exercice 2023 - Budget
Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

Le budget de l'exercice 2023 de la Fabrique d'église d'Arbre a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 29 août 2022. Après contrôle, le service Finances déduit que le budget est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le budget 2023 de la Fabrique d'église d'Arbre
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Arbre – 2023 – Budget
- F.E. Arbre – 2023 – Budget – Approbation par l'Evêché
- F.E. Arbre – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Impact : 7.230,91 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 7901/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : Néant

5. Subvention

Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Fabrique d'église – Rivière – Exercice 2023 - Budget
Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

Le budget de l'exercice 2023 de la Fabrique d'église de Rivière a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 11 juillet 2022. Après contrôle, le service Finances déduit que le budget est conforme à la loi mais, en raison d'articles budgétaires (en recette et dépense extraordinaires) devant être revus, propose au conseil communal de le réformer.

2. Proposition de décision

1. Réformer le budget 2023 de la Fabrique d'église de Rivière
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Rivière – 2023 – Budget
- F.E. Rivière – 2023 – Budget – Approbation par l'Evêché
- F.E. Rivière – 2023 – Budget – Avis de légalité
- F.E. Rivière – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Impact : 28.814,13 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 7906/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : Réservé

5. Subvention

Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Fabrique d'église – Lustin – Exercice 2023 - Budget
Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

Le budget de l'exercice 2023 de la Fabrique d'église de Lustin a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 17 août 2022. Après contrôle, le service Finances déduit que le budget est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le budget 2023 de la Fabrique d'église de Lustin
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Lustin – 2023 – Budget
- F.E. Lustin – 2023 – Budget – Approbation par l'Evêché
- F.E. Lustin – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Impact : 5.433,69 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 7904/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : Néant

5. Subvention

Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Chasses de Arbre et Profondeville - Avenant au bail actuel.

Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

Vu les délibérations du Collège communal des 12 et 28 décembre relatives à l'attribution des lots de chasse pour :

- Profondeville : P. Van Der Rest ;
- Arbre :
 - Lots 2 et 3 : M. Renier ;
 - Lot 4 : M. Vanbellinghen ;
 - Lot 5 : D. Le Grand ;

Considérant que ces baux de location des chasses communales viennent à échéance le 31.12.2022 ;

Considérant que le Collège souhaite réfléchir à de nouvelles conditions de location et que pour ce faire il y a lieu de se donner un temps de réflexion supplémentaire ;

Considérant qu'il peut être envisagé de prolonger d'un an le bail actuel aux mêmes conditions ;

Attendu que par courrier du 7 septembre 2022, les locataires ont été invités à donner leur accord sur la proposition ;

Considérant qu'en l'absence de réponse de leur part dans le délai fixé, leur accord était considéré comme tacite (réponse attendue pour le 23.09.22) ;

Attendu que le locataire pour la chasse de Profondeville, a donné son accord au Directeur général par téléphone en date du 29.09.2022 ;

Vu l'accord du locataire pour la chasse de Arbre, lot 5, reçu par courriel du 23.09.22 ;

Considérant l'absence de réponse des locataires des lots 2, 3 et 4 ;

Considérant l'importance de louer les chasses afin de protéger les biens ruraux jouxtant nos bois des dégâts potentiels dus au gibier ;

2. Proposition de décision

Conclure avec les locataires de chasse de Arbre et Profondeville un avenant au bail en cours pour une période de 1 an, du 01.01.2023 au 31.12.2023, aux mêmes conditions.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

- Cahier des charges et annexe ;
- Délibérations Collège attribuant les lots : 12 décembre et 28 décembre 2012
- Accord écrit d'un locataire ;
- Décision du Collège.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C. : 25.745,68€
Article budgétaire : 651/163-01
Avis de légalité de la Directrice financière : 62/2022

5. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : F. Goosse
Téléphone : 081/39.60.70
Courriel : Florian.goosse@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Plan de Relance de la Wallonie - droit de tirage - soutien régional à la régénération des forêts résilientes - proposition du Département de la Nature et des Forêts - Ratification de la décision du Collège communal du 5 octobre 2022.

Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

Vu le projet de régénération rédigé par le Cantonnement de Namur dans le cadre du projet "Forêts résilientes II", lancé par Madame Tellier, Ministre wallonne de l'environnement, visant à octroyer une subvention aux personnes morales de droit public pour soutenir la régénération des forêts ;

Considérant que les Communes vont percevoir une somme financière sous forme d'un droit de tirage correspondant à l'aide octroyée par la Région Wallonne ;

Considérant que ce droit de tirage a réservé à la Commune de Profondeville un montant de 7.500 € non perçu à ce jour ;

Considérant que l'objectif principal est de contribuer à une forêt plus résiliente, constituée d'au moins 3 essences adaptées au changement climatique ;

Vu le mail transmis en date du 28 septembre 2022 par Monsieur Lemaire, Chef de Cantonnement au Département de la Nature et des Forêts - Direction de Namur, mentionnant la date de clôture du projet fixée au 7 octobre 2022 ;

Attendu que le présent dossier relève de la compétence du Conseil communal mais que M. Lemaire a sollicité une délibération du Collège afin de disposer d'une décision officielle avant l'échéance ;

Vu la délibération du 5 octobre 2022 par laquelle le Collège communal a dès lors décidé d'approuver le projet susvisé ;

2. Proposition de décision

- Ratification de la décision du Collège du 5 octobre décidant de s'inscrire dans le projet

3. Projet de délibération et pièces justificatives

- Courriel du DNF ;
- Proposition du DNF ;

- Délibération du Collège du 5/10/22 décidant de l'inscrire dans le projet ;

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C : /

Article budgétaire : /

Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse F

Téléphone : 081/39.60.70

Courriel : Florian.Goosse@Profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Protocole d'accord 2023-2025 des partenaires du Contrat de Rivière en Haute Meuse - Approbation.

Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

Le but du protocole est de fixer les bases de la collaboration entre la commune et le DPC (Département de la Police et des Contrôles du Service Public de Wallonie Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement) pour l'avenir. Le but est notamment d'exposer le rôle de chacun, notamment en cas d'infraction.

2. Proposition de décision

- S'inscrire positivement dans la démarche au regard de ces actions qui sont susceptibles d'offrir un retour suffisant au regard des investissements financiers et humains consentis.
- D'adhérer au Protocole d'Accord 2023-2025 constitué d'un ensemble de propositions d'actions réalisables par notre administration, soit en tant que maître d'œuvre soit en tant que partenaire de l'action.
- Proposer l'action complémentaire suivante : Soutien de la commune à rédiger une candidature dans le cadre de l'appel à projets "Résilience, Biodiversité - Climat"
- D'inscrire un montant de 5.230,00 € au budget 2023 à l'article 879/332-02, et de prévoir les montants indexés aux budgets ordinaires 2024 et 2025.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

- Courrier initial du CRHM ;
- Proposition de convention ;
- Appel à projet Résilience, Biodiversité et Climat ;
- Décision du Collège du 21/09/22.

4. Informations budgétaires

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL

*Le Directeur Général,
F. GOOSSE*

*Le Bourgmestre,
L. DELIRE*

POUR COPIE CONFORME,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

F. GOOSSE

L. DELIRE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Règlement redevance – Bornes de recharges pour véhicules électriques
Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

La mise en service des bornes de recharge pour véhicules électriques gérées par la société Ze-Mo nécessite la mise en place d'un règlement redevance. En effet, ce type de règlement est nécessaire puisque les bornes appartiennent à la commune. La commune offre un service payant aux automobilistes qui utilisent ces bornes.

2. Proposition de décision

Proposition d'approuver le règlement redevance.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Projet de délibération
- Point Collège du 5 octobre approuvant le règlement redevance.
- Avis de la Directrice financière.
- Point Collège du 29 décembre 2021 (attribution du MP)
- Point Conseil du 28 septembre 2021 approuvant les conditions et le mode de passation du marché public relatif aux bornes de recharge pour véhicule électriques.

4. Informations budgétaires

Pas d'impact financier relatif à ce point en particulier.

5. Subvention

/

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Dupuis Yannick
Téléphone : 081/39.60.78
Courriel : yannick.dupuis@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Assistance à Maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation du Schéma d'Orientation Local (SOL) sur l'ensemble de la ZACC dit "des 6 bras" à Bois-de-Villers - Choix de l'application de l'exception in house.

Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

Il convient de désigner un auteur de projet en vue de la réalisation du Schéma d'Orientation Local (SOL) sur l'ensemble de la ZACC dit « des 6 bras » à Bois-de-Villers. Il est donc proposé de désigner le BEP comme auteur de projet en faisant recours à l'exception « In House ».

2. Proposition de décision

Il est proposé de :

- Recourir à l'article 30 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du schéma d'orientation locale (SOL) sur l'ensemble de la ZACC dit « des 6 bras » à Bois-de-Villers.
- Recourir aux services de l'intercommunale "Bureau Economique de la Province de Namur" en application de l'exception dite "In House".
- Financer cette dépense par l'article inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 930/733-60 (projet n°20220082).

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Du courrier du BEP
- De l'avis de la Directrice financière

4. Informations budgétaires

Impact : 35.000 euros H.T.V.A. ou 42.350 euros T.V.A.C.
Article budgétaire : article 930/733-60 (projet n°20220082)
Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Margaux Saulmont
Téléphone : 081/420.231
Courriel : margaux.saulmont@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Réfection de la toiture du local de pétanque de Profondeville
Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

Le dossier consiste en la rénovation de la toiture composée d'anciennes verrières et de tôles ondulées en Eternit. L'ensemble sera démonté afin de construire une plateforme avec des coupoles anti effraction.

2. Proposition de décision

- Approbation du cahier des charges
- Approbation du mode de passation
- Financement de la dépense à charge de l'article n°764/724-60 (projet 20220049)

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- De l'avis de la directrice financière
- Du projet de délibération
- Du cahier des charges

4. Informations budgétaires

Impact : 37.190€ HTVA ou 45.000€ TVAC

Article budgétaire : 764/724-60

Avis de légalité de la Directrice financière : favorable (n°69/2022)

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /

Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Technique

Christophe Demanet

081/39.60.85

christophe.demanet@profondeville.be

Administratif

Saulmont Margaux

081/42.02.31

margaux.saulmont@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Adhésion à la centrale d'achat « Energie » du BEP.
Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

Le BEP lance une centrale d'achat évolutive qui comprendra différents marchés relatifs à des outils ou services énergie. La plateforme sera évolutive et de nouveaux marchés seront intégrés en fonction des besoins des communes. Les marchés pourront être de type :

- Audit énergétiques ;
- Accompagnement à la stratégie immobilière ;
- Achat de capteurs de suivi de consommation télérelevé ;
- Etc.

L'adhésion à la centrale d'achat est gratuite. Un montant forfaitaire de 750€ TVAC sera demandé par marché auquel l'adhérent décidera d'avoir recours.

2. Proposition de décision

Proposition d'adhérer à la nouvelle centrale d'achat « énergie » du BEP.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Projet de délibération ;
- Délibération du Collège du 31/08/2022 ;
- Courrier du BEP du 11 juillet 2022 ;
- Convention d'adhésion à la centrale d'achat ;

4. Informations budgétaires

Impact : / euros T.V.A.C / 750€ par participation aux marchés éventuels.
Article budgétaire : 104/122-01 en utilisant l'enveloppe budgétaire
Avis de légalité de la Directrice financière : /.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Dupuis Yannick
Téléphone : 081/39.60.78
Courriel : yannick.dupuis@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation de la demande de subvention pour la salle de sports de l'école communale de Profondeville - Infrasports – Investissements en matière d'infrastructures sportives - dossiers soumis au décret du 3 décembre 2020.

Séance du Conseil communal du : 17 novembre 2022

1. Exposé du dossier

La subvention vise la rénovation et l'extension par deux prolongements de la salle de sports de l'école communale de Profondeville. Le subside « infrastructures sportives partagées » s'élèverait à minimum 50% du montant subsidiable et maximum 70% du montant subsidiable, le solde étant financé par le porteur de projet. Les travaux doivent promouvoir l'aménagement d'espaces sportifs partagés de qualité et favorisant une accessibilité au plus grand nombre ainsi qu'une exemplarité en matière de performance énergétique. La salle desservirait les élèves de l'école communale de Profondeville et de Rivière, le club de tennis de table, le club de danse, pilates et cours de Qiqong et self-défense.

2. Proposition de décision

- Approbation de la demande de subside ;
- Rentrer la demande de subvention au SPW.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est
accompagné de/du :

1. Formulaire pré-rempli
2. Acte de propriété
3. La charte régionale
4. Les fiches techniques Infrasports en matière d'accessibilité pour prise de connaissance
5. Projet de développement sportif
6. Délibération du conseil communal approuvant le PST
7. PST en vigueur
8. Description et/ou programme des travaux envisagés
9. Délibération du présent conseil approuvant la demande de subvention
10. Le reportage photographique

11. Le projet de composition du conseil des utilisateurs et le projet d'occupation de l'infrastructure sportive en dehors des heures scolaires.
12. Les plans existants et projetés du projet

4. Informations budgétaires

Impact : +/- 1.950.000 € HTVA et 2.359.500 € 21% TVA 21%
Article budgétaire : 722/661-51 (article de recette)
Avis DF favorable n°65/2022 du 04/10/2022

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : SPW.
Montant : entre 50 et 70% du montant subsidiable.

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Dailly Grégory Architecte
Téléphone : 081/420.238
Courriel : gregory.dailly@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Amélioration de l'offre des aires publiques pour l'accueil des motor-homes Introduction d'un dossier dans le cadre d'un appel à projet.

Séance du Conseil communal du : 17 novembre 2022

1. Exposé du dossier

La subvention vise à créer de nouvelles aires publiques de nuit équipées destinées à l'accueil des motor-homes ; améliorer la répartition de ces aires sur le territoire wallon. L'emplacement souhaité serait le parking du Grayot avec 6 emplacements pour motor-homes disposant des équipements suivants :

- Borne de paiement ;
- Barrière levante sur site d'entrée/sortie ;
- Totem de sortie ;
- Notice de fonctionnement ;
- Totem de bienvenue ;
- Eclairage extérieur ;
- Borne de vidangeage des eaux fécales et approvisionnement en eaux ;
- Videageage des eaux usées via un caniveau relié à l'égouttage ;
- Armoire TGBT ;
- Poubelles extérieures ;
- Créations de parterres plantés pour délimiter la zone et empêcher les sorties motorisées par un cheminement différent de la sortie.

2. Proposition de décision

- Approbation de la demande de subside ;
- Rentrer la demande de subvention au CGT.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de/du :

- Annexe 1 : Le titre de propriété (ou du moins les négociations en l'état avec la région) – l'identification parcellaire
- Annexe 2 : L'esquisse

- Annexe 3 : L'estimatif valorisé à concurrence de 123.967,00 euros HTVA soit 150.000,00 euros TVAC 21 % et le plan financier (avec calcul du CA et calcul de l'exploitation)
- Annexe 4 : Un relevé d'identité bancaire (RIB) du bénéficiaire ;
- Annexe 5 : L'attestation du service urbanisme attestant de la compatibilité de la zone inscrite au plan de secteur pour l'implantation de l'aire ;
- Annexe 7 : la présente délibération du conseil ;

4. Informations budgétaires

Impact : +/- 123.967,00 € HTVA 150.000,00 € 21% TVA 21%

Article budgétaire : non défini à ce stade, fonction de l'octroi du subside

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : CGT.

Montant : 80% du montant subsidiable.

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Dailly Grégory Architecte

Téléphone : 081/420.238

Courriel : gregory.dailly@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Décision quant au déclassement et la mise en vente de la camionnette MERCEDES SPRINTER immatriculée 1 DUI 694.

Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

Il est proposé de procéder à la désaffectation et la mise en vente d'une camionnette MERCEDES Sprinter immatriculé 1 DUI 694 en raison de sa vétusté et du montant des frais engendrés pour le remplacement de certaines pièces ;

Considérant qu'il serait dès lors judicieux, vu l'état de vétusté de ce véhicule, de le désaffecter et de le mettre en vente, celui-ci n'étant plus utilisé ce qui encombre les infrastructures communales ;

2. Proposition de décision

- Décision de déclasser, de résilier la police d'assurance et de fixer les conditions générales de vente.
- Vente au prix minimum de 1.500 €

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Photos et caractéristiques du bien

4. Informations budgétaires

Impact : + 1.500 €
Article budgétaire : /
Avis de légalité : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : DEVALERIOLA Nancy
Téléphone : 081.42.02.44
Courriel : Nancy.Devaleriola@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Création d'une voirie communale dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme n°133/2020.
Demandeur : B.D.F. srl. représentée par Monsieur de le Vingne Diégo, pour un bien sis à ARBRE, route de Floreffe 4-10, parcelles cadastrées section C n°224 H, 228 D, 228 E, 228 F, 216 C, 216 D

Séance du Conseil communal du 17 octobre 2022.

1. Exposé du dossier

Création d'une voirie communale au sens du Décret voirie.

Le projet de permis d'urbanisme vise la rénovation du château néoclassique de Marteau-Longe, la rénovation du moulin jouxtant ce dernier ; la création de logements neufs dans un milieu naturel verdoyant ; la construction d'un cheminement cyclo-piétons en site privé en vue d'être intégré au réseau de la voirie communale ; l'abatage de 4 arbres bordant le mur d'enceinte ;

2. Proposition de décision

De valider la création de cette voirie communale à 51070 Arbre, route de Floreffe, 4-10, parcelles cadastrées section C n°224 H, 216 D.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

- Dossier de demande ;
- Justification ;
- Plans ;
- Notice d'évaluation ;
- Procès-verbal de clôture d'enquête publique ;
- 4 courriers de remarques et observations liées à l'enquête publique ;

4. Informations budgétaires

Impact : Coût de réalisation des aménagements de voirie à charge du demandeur ;

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Rudy Thone
Téléphone : 081/42.02.46
Courriel : Rudy.Thone@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Règlement complémentaire de Circulation routière – Route du Marly : Limitation de vitesse à 70 Km/h

Séance du Conseil communal du : 17/10/2022

1. Exposé du dossier

La vitesse des automobilistes sur la partie de la Route du Marly située sur le territoire de Profondeville est actuellement limitée à 90 Km/h. Aucun panneau ne signale cette limitation de vitesse. La vitesse effectivement constatée est régulièrement exagérée.

En effet, voici le résultat de l'analyse de trafic réalisée entre le 13/01/2022 au 20/01/2022 :

- Nombre de véhicules par jour : 585
- Vmoy : 97 Km/h
- V85 : 121 Km/h

2. Proposition de décision

Suite à la plainte de Mme Gilson (habitant au n°27) et après analyse du trafic, il est proposé de rédiger un nouveau règlement complémentaire de circulation routière pour limiter la vitesse à 70 km/h sur ce tronçon et de matérialiser cette nouvelle limitation par le placement de panneaux C43.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Projet de délibération Conseil du 17/10/2022 ;
- Plan implantation panneaux C43 ;
- Rapport analyse trafic ;
- Délibération Collège du 28 septembre 22 approuvant le nouveau règlement complémentaire de circulation routière.

4. Informations budgétaires

Pas d'incidence budgétaire.

5. Subvention

/

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Dupuis, Yannick

Téléphone : 081/39.60.78

Courriel : yannick.dupuis@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance précédente à huis clos

Séance du Conseil communal du : 17 octobre

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent (séance à huis clos). Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV du 5 septembre 2022

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Le PV du 5 septembre 2022

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2022

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délibération du Conseil communal du 18.12.2018, le Collège communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.

Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Defosse Bernadette

Téléphone : 081.42.02.19

Courriel : bernadette.defosse@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège.
Séance du Conseil communal du : 17/10/2022.

1. Exposé du dossier

Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège en application du décret du 6/6/1994.

2. Proposition de décision

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibérations des désignations des enseignants des collèges du 21 septembre 2022.

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire :-
Avis de légalité de la Directrice financière :-

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deneyer Isabelle
Téléphone : 081/42 02 23
Courriel : isabelle.deneyer@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Désignation des accueillant.e.s de l'extrascolaire et surveillant.e.s du temps de midi - Communication.

Séance du Conseil communal du : 17.10.2022

1. Exposé du dossier

Désignation des accueillant.e.s de l'extrascolaire et surveillant.e.s du temps de midi - Communication.

2. Proposition de décision

Prend acte des désignations arrêtées en séances du Collège communal des 04.05.2022, 18.05.2022, 08.06.2022, 29.06.2022, 13.07.2022

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : de délibérations du collège communal

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : HUYS Stéphanie

Téléphone : 081/42.02.24

Courriel : stephanie.huys@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Plaine de vacances - Désignations - Communication.
Séance du Conseil Communal du : 17.10.2022

1. Exposé du dossier

Plaine de vacances - Désignations

2. Proposition de décision

Prend acte des désignations arrêtées en séances du Collège communal des 18.05.2022, 25.05.2022, 13.07.2022 et 07.09.2022

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : de délibérations du Collège Communal

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : HUYS Stéphanie

Téléphone : 081/42.02.24

Courriel : stephanie.huys@profondeville.be

